

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1314

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 43****ÉTAT C****« Publications officielles et information administrative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Édition et diffusion	0	0
Pilotage et ressources humaines	0	240 873
<i>dont titre 2</i>	0	240 873
<b>TOTAUX</b>	0	240 873
<b>SOLDE</b>	-240 873	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Publications officielles et information administrative ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP. Il en résulte un total d'annulations de 0,2 M€ en AE et en CP sur le périmètre de la mission, intégralement liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités

---

journalières, ajout de deux jours de carence).